

Bois & Forêts de Normandie

Bulletin du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
édité en collaboration avec ses partenaires de la forêt privée normande

Bulletin trimestriel
N°120 - Janvier 2011

Directeur de la Publication M. Xavier MORVAN

Actualités

- Natura 2000 et gestion forestière
- Adhérer à PEFC
- Séminaire sur la convention des sols forestiers normands
- Aides forestières 2011
- Actualités sanitaires
- Fiche technique n°120

éditorial

Bois & Forêts de Normandie : 30 ans, ça se fête !



En Décembre 1980, sortait le premier numéro du trimestriel que connaissent désormais la plupart des propriétaires forestiers normands.

Mobilisation des petites propriétés, gestion forestière durable, cours des bois, fiscalité... les principaux thèmes évoqués n'étaient pas bien éloignés de nos préoccupations actuelles. L'objectif était déjà d'apporter aux propriétaires des informations pratiques sur la gestion de leur patrimoine forestier.

Au cours de ces trente années, les rédacteurs du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie ont su adapter les articles, dossiers et autres fiches techniques aux attentes et aux préoccupations de chaque époque, notamment : fonds forestier national, tempêtes, avancées de la recherche et du développement, découverte des nouvelles essences forestières...

Aujourd'hui plus que jamais, ces thèmes évoluent et se diversifient car les forestiers prennent conscience de la valeur sociale et environnementale de leur patrimoine, au-delà des simples aspects de production de bois.

Depuis les années 1990, la communauté internationale des chercheurs a tiré le signal d'alarme concernant l'érosion de plus en plus rapide de la biodiversité. A cette occasion, l'année 2010 a été officialisée « Année de la biodiversité ». En France comme à l'étranger, les regards se tournent désormais vers le monde forestier, qui abrite encore une diversité d'espèces incomparable. Son maintien est donc au cœur du métier de gestionnaire forestier. Le respect de l'environnement ne s'oppose plus à la production de bois. Ce sont au contraire deux objectifs complémentaires intimement liés.

Vous découvrirez, à travers ce nouveau numéro de « Bois et Forêts de Normandie », que les sylviculteurs régionaux ne sont pas en reste concernant la conservation de notre patrimoine naturel.

Joyeux anniversaire au « Bois & forêts de Normandie » et bonne année à tous ses lecteurs.

Xavier Morvan
Directeur du CRPF de Normandie



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE DE NORMANDIE
1, rue Georges Clémenceau - BP 20600
76235 BOIS-GUILLAUME cedex
Tél. : 02 35 12 25 80 - Fax : 02 35 12 25 81
normandie@crpf.fr
Site internet : www.crpf/normandie.fr

Avec la participation financière du Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural et de la Chambre Régionale
d'Agriculture de Normandie



Natura 2000 et gestion forestière : mise en place



Natura 2000 est un réseau de sites à travers l'Europe, établi pour préserver la biodiversité, le maintien d'oiseaux protégés (ZPS) ou nécessaires pour la conservation d'espèces protégées. La démarche Natura 2000 privilégie en France la concertation des acteurs du territoire, pour une gestion socio-économique local.

Chaque site Natura 2000 doit disposer d'un Document d'Objectifs (DOCOB), organisé en deux grandes parties : 1) Description naturaliste du site (espèces remarquables, habitats...) et bilan socio-économique sur le site désigné ; 2) directives de gestion. **Le DOCOB est le document qui cadre la gestion et l'animation du site.** Le CRPF de Normandie a été chargé de cette tâche pour le site de Conches-Breteuil. L'ambition du réseau Natura 2000 est de concilier les activités humaines avec la protection de la nature. Cet objectif n'est pas sans poser des questions, notamment en forêt privée. La consultation et la sensibilisation des propriétaires forestiers sont des points primordiaux pour l'aboutissement de mesures viables.

Exemple du site des « Etangs et mares des forêts de Breteuil et Conches »

Ce site a été classé en Natura 2000 depuis 2007 notamment pour la présence de trois mares forestières abritant des espèces patrimoniales comme le Flûteau nageant, espèce végétale protégée au niveau national, ou l'Hottonie des marais plante protégée au niveau régional. Ce site a également été retenu pour la forte diversité floristique d'un étang ainsi que la présence d'un boisement marécageux d'Aulnes glutineux, formation rare au niveau régional et national.

Les mares forestières :

Caractéristiques :

Ce sont des étendues d'eau stagnante de faible superficie (moins de 0,5 ha) et de faible profondeur (maximum de 2 m). Naturelles ou artificielles, elles sont alimentées par la pluie et le ruissellement. La plupart sont des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt de ces milieux :

Elles peuvent assurer un rôle de protection (réserve d'eau en cas d'incendie), de valorisation paysagère, d'amélioration cynégétique, ou de diversification biologique. Ce sont des lieux de reproduction pour les amphibiens et des refuges pour la flore aquatique (Hottonie des marais, Flûteau nageant,...).

Utriculaire citrine : Plante carnivore vivace aquatique, rare dans la région.



Pelouse semi inondée à littorales : Mare d'intérêt prioritaire très rare en Normandie.

Les étangs forestiers :

Caractéristiques :

Les étangs sont des étendues d'eau stagnante de dimension variable. Leur profondeur ne dépasse guère quelques mètres mais reste cependant supérieure à celle des mares. Ce sont en général des plans d'eau artificiels retenus par une digue et alimentés par un ou plusieurs ruisseaux. La plupart sont des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt de ces milieux :

Rôle de protection (réserve d'eau en cas d'incendie), de valorisation paysagère, de pisciculture et de chasse au gibier d'eau ou de diversification biologique. Des espèces des mégaphorbiaies (milieux ouverts dominés par une végétation à hautes herbes) comme les roseaux, iris... colonisent les berges. Ces ceintures végétales sont des sites de nourriture et de refuge pour de nombreux oiseaux. Les berges et queues d'étang sont favorables pour les amphibiens.



Etang de la Pierre Blanche

Autres formations marécageuses :

Des landes humides ou des prairies humides à molinie peuvent jouxter ces mares et étangs. Ces habitats sont en relation étroite avec les milieux tourbeux.

Des formations forestières comme l'aulnaie marécageuse sont typiques de ces milieux à eaux stagnantes et recèlent des espèces patrimoniales protégées comme la fougère Osmonde royale.

Osmonde royale



Une crainte, le gel de toutes les activités sur le site : Situé au cœur de la forêt de Conches-Breteuil (27) d'une superficie de 15 600 ha (plus de 14 000 ha privés), ce site de 114 ha est localisé dans un secteur où la gestion forestière et la chasse au grand gibier sont deux activités très présentes et vitales pour l'activité du territoire.

d'un DOCOB au sein d'un massif forestier privé

Il regroupe des espaces naturels identifiés au niveau européen comme vitaux pour le bien-être ou de milieux naturels jugés comme rares ou menacés (ZSC). La mise en place de la charte ou d'un contrat Natura 2000 permet une gestion durable des espaces tout en prenant en compte les exigences du contexte



C'est dans ce contexte à forts enjeux socio-économiques et écologiques que le CRPF de Normandie a été chargé de la rédaction du Document d'Objectifs. Fort de son expérience du monde forestier privé, il a su rassembler autour de la table les propriétaires, les administrations, les scientifiques, pour trouver des compromis viables préservant le site.

Celui-ci englobe une large part de boisements périphériques, car la désignation du périmètre a été réfléchi à la parcelle forestière. Une mare de huit cent mètres carrés est par exemple enserrée par 9 ha de site forestier. Cela a pu faire craindre aux propriétaires un gel de la gestion forestière et de la chasse sur une grande surface de leur domaine.

« **Natura 2000 ne rime pas avec la non-gestion ou des mesures de conservation contraignantes** » ; tel est le message que le CRPF de Normandie a dû faire passer.

La première étape a été de mesurer le réel impact des activités forestières et de chasse sur les mares et étangs. A partir de ces estimations, la seconde étape a consisté à proposer des mesures de gestion adaptées.

Impact potentiel de la sylviculture sur les mares :

- Remontée du niveau de la nappe phréatique lors des coupes rases. Cette remontée est due à l'arrêt du pompage par les arbres, et provoque une modification du niveau d'eau dans les mares.
- Accélération de l'accumulation de vase, par apport excessif de feuilles par des formations boisées pionnières (saules, tremble, frêne...) colonisant les bords de mares et d'étangs.
- Apport de sédiments lors du passage d'engins à proximité.
- Pollutions éventuelles par les hydrocarbures (tronçonneuses, ruptures de flexibles, vidanges...).

Une zone de protection est donc indispensable à proximité des mares.

Le périmètre d'impact de la gestion forestière, a été estimé par l'ouverture de fosses pédologiques à différentes distances des mares et des étangs. Ainsi il a été démontré qu'une zone tampon de vingt mètres autour des mares serait suffisante, ce qui a réduit la surface de peuplement soumis à un régime de gestion adaptée à moins d'un hectare par secteur.

Impact potentiel de la sylviculture sur les formations forestières marécageuses :

Ces formations forestières sont tellement inaccessibles et inexploitable (mécanisation classique impossible), qu'aucune intervention sylvicole n'a été réalisée, n'y est envisagée ni souhaitable.



Place de la chasse :

Cette activité permet une régulation indispensable des populations dans le but d'atteindre un équilibre sylvocynégétique. De plus, en zone humide, cette chasse est indispensable pour lutter contre les nuisibles tels que le ragondin. Il n'existe pas d'incompatibilité entre l'activité cynégétique respectueuse des textes en vigueur et les objectifs de maintien dans un bon état de conservation des habitats.

Deux engagements possibles :

La **Charte** et le **contrat** sont les deux mesures auxquelles le propriétaire peut adhérer. Elles permettent l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti pour les zones engagées. Ces engagements confèrent aux documents de gestion (PSG) une garantie de gestion durable qui ouvre à des exonérations fiscales (ISF,...) ou à des dispositifs d'aides (DEFI).

Les contrats Natura 2000 : Signés entre un propriétaire et l'Etat et l'Europe, les contrats d'une durée de cinq ans permettent la mise en place d'actions concrètes sur le terrain, comme le curage de mares ou l'entretien de berges en obtenant des financements à hauteur de 80 à 100% du coût du projet.

La **Charte Natura 2000** : Signée entre le propriétaire et l'Etat sur une parcelle située en zone Natura-2000, cette charte correspond à des engagements de bonne pratique de gestion non coûteux, comme le fait de ne pas drainer les formations marécageuses... Cette charte contrairement à un contrat ne donne pas lieu à une contrepartie financière.

Exemples de mesures de gestion prévues dans les contrats forestiers Natura 2000 :

- Curage : réalisé par une pelle mécanique, il sera entrepris en deux fois pour conserver une zone refuge pour la faune, et une banque de graines pour les végétaux.
- Extraction d'arbres trop proches des mares, qui créent une accumulation de feuilles et des zones d'ombre qui limitent la teneur en oxygène dans l'eau.
- Profilage de berges. Réalisé à l'aide d'une pelle mécanique, ce profilage est destiné à recréer des portions de berges en pente douce indispensables à certaines espèces de faune et de flore.
- Extraction manuelle de végétaux. Pour les zones dans lesquelles des espèces patrimoniales sont présentes, l'extraction de la végétation concurrente ne peut être réalisée avec la pelle mécanique. La taille réduite de ces secteurs va permettre de travailler par arrachage manuel.

Exemples de mesures de gestion prévues dans la charte :

- Utilisation obligatoire d'huiles biodégradables
- Interdiction de circulation hors des chemins et layons
- Préférer l'extraction par câble
- Distance minimale par rapport aux milieux humides à respecter lors des traitements phytocides.
- Pas de drainage des zones marécageuses entraînant une destruction du milieu.

Pour en savoir plus :

- DOCOB de Conches-Breteuil
- DDT 27 : <http://www.eure.equipement-agriculture.gouv.fr/>

Adhérer à PEFC, un engagement des forestiers sylviculteurs pour la biodiversité

Pour beaucoup de propriétaires forestiers, le maintien de la biodiversité est souvent synonyme de contraintes et de réglementations strictes. On peut citer l'exemple des sites Natura 2000, réseau européen de protection de milieu ou d'espèces rares, qui cherchent à orienter la gestion forestière vers un compromis entre production de bois et respect du milieu.



Au-delà de ces espèces, il existe une autre forme de biodiversité tout aussi importante : elle est constituée de toutes les espèces d'insectes, oiseaux, champignons... dites "ordinaires" qui peuplent nos bois et qui sont indispensables à la bonne santé et vitalité de l'écosystème forestier.

Cette biodiversité participe à l'amélioration à la fois qualitative et quantitative de la production ligneuse et augmente la résistance des peuplements aux problèmes sanitaires.

Soucieux d'améliorer cette biodiversité, PEFC propose trois actions simples, non contraignantes et peu coûteuses à mettre en place pour protéger votre patrimoine naturel.

Laissez du bois mort en forêt

Au sol ou sur pied, le bois mort offre un abri à différentes espèces animales menacées : chauve-souris, pics... Il abrite aussi de nombreux insectes et champignons. Cette faune microscopique se nourrit de la matière organique en décomposition (branches, feuilles) et favorise le retour au sol des éléments minéraux. Le fonctionnement de l'écosystème s'en trouve amélioré.

Favorisez le mélange des essences

Les interactions entre les différentes essences forestières sont nombreuses et complexes. Leur diversité est un gage de sécurité face à des événements climatiques extrêmes ou à des invasions de parasites. Les feuilles d'un bouleau améliorent localement la qualité du sol, les baies d'un fruitier sont une source de nourriture pour toutes les espèces animales... N'hésitez pas à conserver ces essences dans vos peuplements ou à les introduire dans vos plantations monospécifiques. Certaines essences dites précieuses vous apporteront d'ailleurs une plus-value économique.



Protégez les zones humides :

Si leur productivité est souvent faible, les zones humides (tourbières, mares...) abritent un nombre d'espèces très important, dont la plupart sont rares. Elles jouent un rôle important sur la régulation de l'eau (en quantité comme en qualité) dans votre forêt.

Elles sont cependant extrêmement fragiles et souvent endommagées par les engins forestiers, par destruction directe ou par pollution aux hydrocarbures. Veillez donc, lors des chantiers de coupe ou lors de la création d'une route, à maintenir un périmètre de sécurité autour de ces milieux.

Séminaire sur la conservation des sols forestiers normands du 2 septembre 2010

Les besoins croissants en bois génèrent des politiques de mobilisation accrue qui passent par une intensification de la sylviculture, un raccourcissement des rotations et une mécanisation croissante de la récolte. Contraints de raisonner à long terme, les forestiers s'interrogent sur les conséquences de ces orientations sylvicoles sur la conservation de la fertilité des sols et leur aptitude à produire de façon pérenne. Pour répondre à ces interrogations, le CRPF de Normandie a organisé un séminaire d'échanges sur ces questions le 2 septembre dernier avec le soutien financier de la DRAAF et du Conseil Régional de Haute-Normandie.

85 personnes étaient présentes dont 39 propriétaires, 14 gestionnaires (ONF, experts, coopératives), 12 administratifs (Etat, collectivités, autres CRPF), 9 organismes autres (universitaires, chercheurs, lycées agricoles, ...) et 11 au titre du CRPF de Normandie.

Pour les spécialistes présents (INRA, ENGREF, ONF, CRPF), la sylviculture quelle qu'elle soit modifie les équilibres écologiques des sols. Les forestiers doivent donc connaître le fonctionnement dynamique de ces équilibres et les conséquences de leurs actions afin de proposer des sylvicultures durables. Il faut aussi conserver les sols car ils constituent un réservoir biologique important (vers de terre, bactéries, champignons...), méconnu mais vital pour le fonctionnement de l'écosystème forestier.

On distingue la fragilité physique des sols (sensibilité au tassement) de la fragilité chimique (risque d'appauvrissement du sol).

Fragilité physique des sols :

La mécanisation croissante avec des engins toujours plus lourds tasse les sols. Les conséquences sont immédiates sur la santé des peuplements et elles dégradent la capacité de ces sols à produire du bois.

Ouvrir des cloisonnements, utiliser des engins plus légers, exploiter sur sol portant, des solutions existent pour diminuer le tassement des sols.

Fragilité chimique des sols :



Cycle biogéochimique du sol :

L'alimentation des arbres dépend du stock d'éléments disponibles dans le sol. Celui-ci varie en fonction des apports extérieurs (dépôts de poussières atmosphériques et altération des roches, fertilisation), des exportations (drainage, récolte des bois), des immobilisations dans le peuplement sur pied et du recyclage de la matière organique (feuilles, branches...).

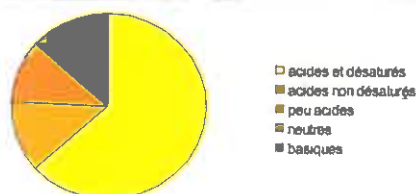
Quels sont les impacts du forestier sur l'évolution de la richesse chimique du sol ?

Le forestier peut influencer l'évolution de la richesse d'un sol par :

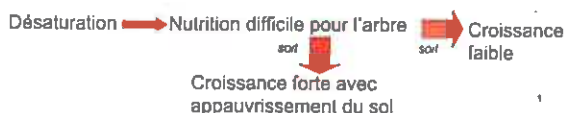
- L'exportation des rémanents d'exploitations (beaucoup d'éléments minéraux dans les branches fines des houppiers).
- La rotation et l'intensité des coupes de taillis (plus l'arbre est jeune, plus la perte en éléments minéraux est importante).
- Le choix des essences et la gestion du mélange (certaines espèces sont acidifiantes comme le Pin sylvestre, d'autres enrichissent le sol par leur humus comme le Bouleau ou l'Aulne).
- L'âge d'exploitabilité (un faible âge d'exploitabilité pour des essences à croissance rapide comme le Douglas risque d'appauvrir le sol).

Les forestiers doivent donc savoir pour un type de sol et une essence donnés, dans quelles mesures adapter ces actions, afin qu'elles soient neutres pour la richesse des sols et donc durables.

Evaluation de la richesse chimique des sols en Haute-Normandie



Sur les 135 analyses de fosses, les sols se révèlent acides (pH < 5) à 76 % et désaturés à 61 %.



Une première évaluation de la richesse chimique des sols hauts-normands a été réalisée à partir des analyses de sol déjà effectuées (120) et de 15 nouvelles. Ces informations croisées avec d'autres montrent que les sols hauts-normands sont sensibles à très sensibles vis-à-vis d'une perte de fertilité. Des outils de diagnostics simples sont à développer pour aider les gestionnaires et propriétaires à mettre en œuvre une gestion sylvicole durable. Le CRPF s'engagera donc dans la réalisation de ces outils de diagnostic dans le cadre de ses actions de développement.

Pour en savoir plus : Actes du séminaire, 4 fiches techniques sur le sol (site internet du CRPFN), Guide PROSOL.

Aides forestières en 2011

Un appel à projets pour l'obtention d'aides aux investissements forestiers (desserte forestière, reboisement des peuplements pauvres, amélioration des peuplements) sera lancé au début 2011 par la DRAAF de Basse Normandie.

Des précisions sur cet appel à projets seront données lors du prochain numéro.

Demande du plan de chasse par le propriétaire

La loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001 stipule dans son article L1 que "le développement durable des forêts implique un équilibre sylvocogénétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire".

Une trop forte densité de gibier met en péril vos jeunes peuplements. Si le taux de dégâts sur vos plantations ou régénérations est très important, votre investissement forestier sera vain et le potentiel de renouvellement de votre forêt dégradé.

C'est pourquoi, "chasseurs ou non", tous les propriétaires forestiers sont concernés par la gestion du gibier.

A côté des organismes chargés de l'établissement du plan de chasse, le propriétaire a un rôle prépondérant à jouer dans la recherche de l'équilibre entre production forestière et présence du gibier.

Pour être efficace, le propriétaire doit impérativement établir la demande de plan de chasse en concertation avec le locataire de son territoire.

Pour être crédible auprès des diverses instances départementales, il doit aussi **cosigner cette demande**.

Si la demande est techniquement fondée et n'est pas satisfaite, il doit adresser un recours au Préfet de département dans les 15 jours qui suivent la notification du plan de chasse. Le syndicat et le CRPF peuvent alors appuyer le propriétaire dans sa démarche.

Il convient ensuite de tout en mettre en œuvre pour **assurer une bonne réalisation** au plan de chasse.

Prochaines réunions de vulgarisation

Vendredi 21 Janv.	CRPF	PSG volontaire et petite propriété	76 (Pays de Bray)
Vendredi 18 Fév.	CRPF	Suivi et entretien des jeunes peuplements	Orne
Vendredi 25 Fév.	CRPF	Peuplements pauvres	Calvados (Calvados)
Samedi 5 Mars	CETEF 14/50	AG	Manche
Vendredi 18 Mars	CRPF	Peuplements pauvres	Pays d'Auge / Calvados
Vendredi 18 Mars	CETEF 61	AG	Orne
Samedi 19 Mars	CETEF Haute Normandie	AG (le chêne, thème de travail)	Haute Normandie

Flétrissement du Frêne à *Chalara fraxinea* ou Chalarose du Frêne

Dans le Bois & Forêts de décembre 2009 (n°116) nous vous informions de l'émergence d'une nouvelle maladie du Frêne, se traduisant par des flétrissements et dessèchements de jeunes tiges et rameaux, détectée pour la première fois en France en Haute-Saône en mai 2008.

L'agent responsable de cette maladie a été identifié comme une nouvelle espèce de champignon : *Chalara fraxinea*.

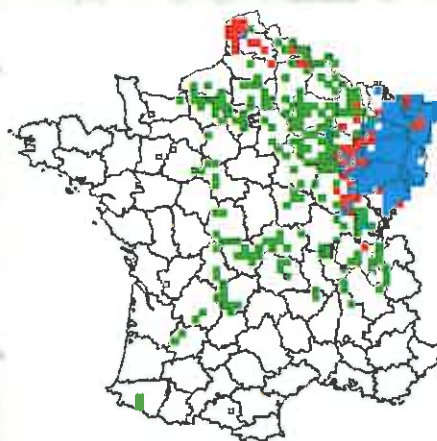
Depuis 2008, chercheurs et agents de terrain sont mobilisés pour étudier la biologie de cette maladie et établir une carte de répartition de sa présence sur le territoire français.

En juillet 2010, 11 départements sont touchés (voir carte).

A ce jour, aucun cas n'a été détecté en Normandie mais la progression de cette maladie semble rapide, il faut donc bien peser le risque sanitaire. Nous appelons la vigilance des propriétaires et professionnels forestiers. En cas de plantation, il faut impérativement privilégier les plants issus de productions normandes ainsi que les mélanges.

Pour plus de renseignements :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-vegetaux/sante-forets>



Situation de Chalara fraxinea en France par quadrats de 16 km sur 16 km, au 21 novembre 2010

- détection en 2009-2010 (131)
- détection en 2010 (45)
- prospection négative (227)
- échardons en instance (13)



Frênes dépérissants

Arrêté pour le Cynips du Châtaignier

Un arrêté du 22 novembre 2010 (JORF n°0278 du 1 décembre 2010 page 21226) relatif à la lutte contre le Cynips du Châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) relance la déclaration obligatoire des plantations de Châtaignier (qui n'avait pas été renouvelée depuis 2006).

Cet arrêté fixe également les actions à suivre dans les zones contaminées par ce pathogène.

Un livre complet sur la santé de forêts :

La santé des Forêts - Maladies, insectes, accidents climatiques... Diagnostic et prévention - L.-M. Nageleisen, D. Piou, F.-X. Saintonge, Ph. Riou-Nivert, DSF / IDF - 2010.

"La liste des perturbations récurrentes qui touchent les forêts est longue : insectes ravageurs, champignons pathogènes, tempêtes, sécheresses, incendies, pollutions, grands ongulés... S'y rajoutent aujourd'hui deux nouvelles sources d'inquiétude : les effets du changement climatique et la crainte d'invasion de parasites exotiques. La connaissance et la prise en compte de ces menaces potentielles deviennent donc une nécessité pour assurer la pérennité de nos massifs forestiers et des services qu'ils nous rendent.

Cette synthèse, unique en langue française, présente une description détaillée des modes de vie ou d'action des différents agents de dommages, une présentation illustrée des symptômes et des clés de diagnostic simples et inédites.

Le forestier y puisera toute l'information nécessaire pour connaître, reconnaître et évaluer les risques afin de mieux les intégrer dans une gestion préventive et maintenir ses peuplements en bonne santé."